

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne -Franche-Comté

AVIS N° 2019 – 10

Date validation : 17/10/2019

Objet : ZNIEFF de Bourgogne – Franche-Comté

Vote : unanimité.

Examen par le Groupe de travail « ZNIEFF » du CSRPN

Le groupe de travail s'est réuni le 13 septembre 2019 pour examiner :

- les mises à jour proposées à la validation et la procédure à mettre en place pour les futures validations ;
- les nouvelles fiches régionales ;
- les avancées sur la liste des espèces déterminantes Bourgogne-Franche-Comté ;
- les modifications, fusions à envisager pour les ZNIEFF de type I limitrophes Bourgogne / Franche-Comté.

Ces éléments ont été présentés par Gwladys BUFFAT, représentant la DREAL et Vincent VILCOT de la SHNA, secrétariat scientifique pour l'inventaire des ZNIEFF en Bourgogne.

Examen par l'assemblée plénière du CSRPN

Lors de la séance plénière du 17 octobre 2019, les membres du CSRPN ont entendu la présentation de Gwladys BUFFAT (DREAL).

Considérant :

- Considérant que les propositions de mise à jour, sur la base de la liste annexée au présent avis :
 - intègrent les données les plus récentes en matière de connaissance,
 - appuient sur une description détaillée des sites et un inventaire représentatif des habitats et des espèces inventoriés,
 - répondent aux critères de qualification établis par la méthodologie nationale et sa déclinaison régionale,
 - portent sur l'actualisation de 111 ZNIEFF de type I ;
- la proposition d'évolution de la procédure de validation pour les prochaines ZNIEFF, à savoir passage en CSRPN des créations / désinscriptions de ZNIEFF, modifications importantes (périmètres, nouveaux habitats, espèces déterminantes et/ou espèces non revues remettant en cause l'existence d'une ZNIEFF) ;
- les arguments apportés pour les modifications des ZNIEFF de type I limitrophes B et FC,
- la demande du CSRPN du 11 décembre 2018 de travailler sur les listes déterminantes des groupes taxonomiques à l'échelle de la région BFC,
- la nécessité d'harmoniser la liste des espèces déterminantes à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté.

Le CSRPN :

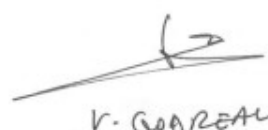
- valide les mises à jour et la nouvelle procédure de validation des ZNIEFF,
- valide les évolutions des ZNIEFF de type I limitrophes entre les ex-régions Bourgogne et Franche-Comté,
- entérine le modèle des nouvelles fiches régionales,
- note qu'un suivi sera effectué sur l'interprétation, par les utilisateurs de ces fiches, de la mention concernant la présence d'espèces confidentielles.

Le CSRPN demande :

- que les listes des espèces déterminantes proposées soient transmises avec l'argumentaire issu de l'analyse des critères de l'arbre décisionnel justifiant les choix pris ;
- que pour les espèces dont la connaissance est portée par un nombre limité d'experts régionaux, des experts nationaux puissent être consultés.

Le CSRPN émet un avis favorable.

Le Président du CSRPN
Vincent GODREAU



V. GODREAU